

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication : **2 551 900**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 14571**

⑤1 Int Cl⁴ : G 09 F 3/08; G 03 D 15/00.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 9 septembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 15 mars 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *GAILLARD Eric.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Eric Gaillard.

⑦3 Titulaire(s) :

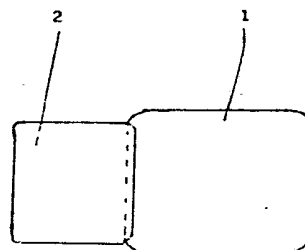
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Système d'identification des films radiographiques.

⑤7 Dispositif permettant d'identifier les films radiographiques
de façon sûre et simple.

Il s'agit d'adjoindre au film 1 lors de sa fabrication une
languette 2 sur laquelle il sera possible d'écrire. Cette lan-
guette sera fortement fixée au film et ainsi il suffira de la faire
dépasser de la cassette ou de l'emballage du film pour noter
les renseignements désirés.

Cette invention peut être utilisée chaque fois que l'on utilise
un film photosensible que l'on désire identifier soit en radio-
graphie médicale ou industrielle soit en photographie.



FR 2 551 900 - A1

D

Cette invention concerne principalement les techniques de rangement et d'identification des films radiographiques.

A l'heure actuelle il existe de nombreuses méthodes d'identification de ces films:

5 dans les services de radiographie le film est placé dans une cassette qui porte un numéro. Il est porté sur une fiche le numéro de la cassette et les indications concernant le nom du patient ,etc...Le film est impressionné et ensuite les techniciens avant le développement surimpressionne une petite surface du film avec
10 un cache portant les indications de la fiche. C'est une technique longue et compliquée qui est source de quelques erreurs et d'une perte de temps consante.

Dans les cabinets dentaires les films sont préemballés. Le praticien inscrit sur l'emballage des renseignements. Le film
15 est impressionné. Au moment du développement on inscrit sur chaque emballage le numero de la pince qui va porter le film dans les bains. Quand le film est sec on assemble à l'aide du numero de pince le film et son emballage. Enfin les renseignements sont transcrits soit directement sur le film à l'aide d'une encre
20 blanche soit sur une pochette porte film. C'est encore un travail plus long que dans le cas precedent.

Il existe d'autres techniques qui ont essayé de résoudre le problème de l'identification en utilisant les propriétés
25 radio opaques des métaux et en particulier du plomb et de ses dérivés en appliquant ,avant l'exposition du film, soit une encre radio opaque soit une étiquette qui sous l'effet de la pression de la pointe du stylo permet d'obtenir une image radiographique de l'identification désirée. Ces techniques ont un défaut majeur en particulier sur les films dentaires qui sont de petites
30 dimensions. En effet l'identification cache souvent une zone importante du cliché qui perd ainsi sa valeur:

Le dispositif présenté permet à la fois de résoudre le problème de l'identification par un marquage unique fait avant la prise
35 du cliché et ne pas empiéter sur l'image radiologique qui restera exempte de tout signe d'identification.

Ce dispositif consiste à adjoindre au film radiologique par collage ,soudage ou tout autre moyen une languette d'un matériau
40 résistant aux produits de développement ,par exemple en matière plastique souple, sur laquelle il sera possible d'écrire avec les moyens conventionnels: stylo bille, feutre, machine à écrire, etc.. Cette languette sera fixée sur un bord du film par une de ses extrémités ,de façon à ne pratiquement pas empiéter sur la
45 surface photosensible, et sa longueur sera telle qui sera possible de la faire dépasser soit de la cassette s'il s'agit d'un film non préemballé individuellement soit qu'elle dépassera de l'emballage dans le cas contraire.

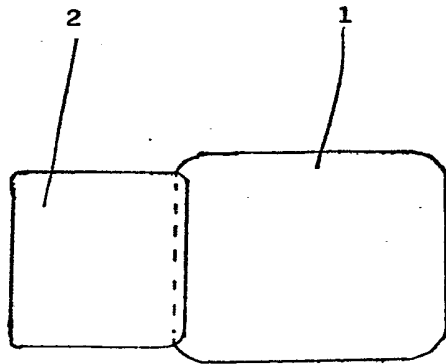
Cette languette aura des caractéristiques telles qu'elle sera
50 assez souple dans de cas des films intrabucaux pour ne pas risquer de blesser le patient, qu'elle sera suffisamment fine pour ne augmenter de façon sensible l'épaisseur du film et qu'elle sera réalisée en une matière ne présentant pas de danger pour les patients ,en conclusion elle serait avantageusement

réalisée dans la même matière que celle qui emballe les films radiologiques dentaires surtout lorsque celle-ci est une matière plastique souple.

- 5 De plus cette languette va permettre de débarrasser et de manipuler plus facilement le film que l'on saisira directement par cette languette. Il ne sera plus nécessaire d'utiliser des pinces porte radio lors du développement ce qui améliorera la qualité de l'image en supprimant la marque laissée par la pince. Il sera possible avec ces films d'économiser les produits de développement en diminuant l'oxydation de ceux-ci en réalisant des bacs munis de fentes fermées par des lamelles de caoutchouc souples entre lesquelles nous introduirons les films tenus par la languette.
- 10
- 15 Il sera utile de réaliser sur cette languette un petit orifice qui permettra de fixer le film sur un crochet pour permettre son séchage. Cette languette permettra aussi une fois le film développé de noter un éventuel commentaire sans être obligé d'utiliser une pochette porte radio
- 20 Le praticien aura plus de facilités pour placer son film dans le sens désiré qu'avec le traditionnel point en relief. Enfin le rangement des clichés sera plus rapide et il sera possible pour les films dentaires de réaliser de nouvelles pochettes porte radio qui n'auront plus de partie centrale pour les renseignements mais qui seront munies de lèvres permettant la tenue de la languette.
- 25 Le dessin annexé illustre un exemple de réalisation d'un tel film radiologique : en 1 on trouve le film lui-même et en 2 la languette. A noter que si cette languette est fixée par collage comme dans le cas de cette réalisation il sera intéressant d'utiliser lors de la fabrication une languette encollée sur la totalité d'une de ses faces de façon à obtenir deux zones de contact entre le film et la languette.
- 30
- 35 Ces films peuvent être utilisés chaque fois qu'on a un impératif d'identification absolu tel que dans les prises de radiographies médicales, dans les contrôles de qualités des aciers, etc..

REVENDEICATIONS

- 5 1)Dispositif permettant d'identifier de façon sure et simple les clichés radiographiques par une identification placée une seule fois avant la prise du cliché et qui n'altère pas l'image radiologique caractérisé par le fait qu'il se compose d'un film radiographique classique auquel on solidarise une languette qui dépassera de la cassette ou de l'emballage des films dentaires intrabuccaux et sur laquelle il sera possible d'écrire. Cette languette sera constituée d'un matériau capable de résister aux produits de développement.
- 10
- 15 2)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est solidarisée au film par soudage.
- 20 3)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est solidarisée au film par collage.
- 25 4)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est en un matériau genre feuille de plastique souple.
- 5)Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que la languette est percée d'un trou pour permettre son accrochage.



A